

Agrément Certificateur CertIBEau

Conformément aux législations suivantes,

Décret du 28 novembre 2019 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, et instaurant une certification « Eau » des immeubles bâtis, dénommée « CertIBEau » ;

Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, en vue de mettre en œuvre le régime du CertIBEau, et diverses dispositions relatives au règlement général d'assainissement ;

La Société Publique de Gestion de l'Eau agréée Monsieur Charles Lucas
pour exercer les missions de certificateur CertIBEau

Numéro d'agrément :

EAU-A-2021-0174

Fait à Namur, le 23-09-2021



François GABRIËL
1^{er} Vice-Président du Comité de Direction



Jean-Luc MARTIN
Président du Comité de Direction